

Les rubriques de productions et de coût à calculer pour déterminer le revenu net d'une exploitation agricole en précisant un nombre maximum d'éléments

Les rubriques d'affectation du revenu agricole d'une exploitation et les principales utilisations

Le rôle de l'ordinateur dans l'amélioration du travail des cadres chargés de la planification et de l'analyse économique du secteur agricole

L'impact des statistiques et des systèmes de collecte et d'analyse des données sur le développement agricole

* Rôle des instances administratives en matière d'adoption de l'économie du marché et d'ouverture sur l'extérieur

Option 4 : Gestion des projets

* Cycle et aspect de la préparation et de l'analyse des projets

* Voies de moyens de promouvoir la participation des bénéficiaires à la conception et à la gestion du projet

* Analyse de la situation (étude du contexte du projet : outils indispensables à la collecte de l'information, établissement de la structure des problèmes et leurs analyses)

* Définition des objectifs et stratégies utilisant l'approche participative, (objectifs et hiérarchie d'objectifs, analyses graphiques des objectifs, cadre logique etc...)

- Instruments de planification et de gestion des projets :

* Structures et réseaux de planification des interventions et de répartition des tâches (diagrammes en bâtons, diagrammes de gant, méthode du chemin critique, méthode d'ordonnancement des opérations et du personnel)

* Suivi et évaluation (cadre conceptuel et rapports, méthodologie)

- Analyse économique et financière :

* Concepts de base de l'analyse financière, présentation des principaux outils des analyses économiques et financières

* Compte de trésorerie, plan de financement, analyse des coûts et avantages (critères de rentabilité)

- Mode d'organisation et gestion de l'organisation locale du projet :

* Structure et mode de fonctionnement

- Planification financière, budgétisation et contrôle du budget

Spécialité 13 : Informatique :

1/ - Réseau et Télécom :

- Gestion des réseaux distants

- Administration des réseaux distants

- Sécurité des réseaux

2/ - Système d'exploitation :

- Administration des systèmes d'exploitation (UNIX,NT)

- Gestion de sécurité

- Administration des salles machines

3/ Conception / développement :

- Conception et développement d'une base de données

- Développement d'application en C,C++, VB et JAVA :

- Conception et développement de site Internet/Intranet :

Arrêté du ministre de l'agriculture du 8 octobre 1999, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques,

Vu l'arrêté du 8 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux au corps commun des ingénieurs des administrations publiques,

Arrête :

Article premier. – Est ouvert au ministère de l'agriculture le 30 novembre 1999 et jours suivants un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux.

Art. 2. – Le nombre de postes à pourvoir est fixé à six (6) répartis comme suit :

Spécialité	Région d'affectation	Nombre de postes à pourvoir
Informatique	Institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles Observatoire national agricole	4 1
Pédologie	Direction du sol	1

Art. 3. – La liste d'inscription des candidatures sera close le 30 octobre 1999.

Tunis, le 8 octobre 1999.

Le Ministre de l'Agriculture
Sadok Rabeh

Vu

Le Premier Ministre
Hamed Karoui

Arrêté du ministre de l'agriculture du 8 octobre 1999, portant ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'un ingénieur principal à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,